
Erratum

Projet de loi n^o 30
(1999, chapitre 25)

Sanctionné le 19 juin 1999

**Loi modifiant la Loi sur les élections
et les référendums dans les municipalités
et d'autres dispositions législatives**

Gazette officielle du Québec, 28 juillet 1999,
131^e année, numéro 30, Partie 2, page 3175.

À la page 3180 du projet de loi, article 6, à la première ligne du deuxième alinéa de l'article 56, on aurait dû lire «occupants uniques» au lieu de «cooccupants uniques».

32709